



ÉDITO

Notre énergie au service des libéraux

Depuis bientôt deux ans déjà, votre Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) s'attèle à défendre l'offre de soins libérale en chirurgie-dentaire dans notre nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes.



URPS CD ARA / JM Guy

Composée de Chirurgiens-Dentistes élus par des Chirurgiens-Dentistes, votre URPS travaille au quotidien pour environ 4 500 confrères libéraux.

Nous sommes présents sur tous les fronts : soutien des cabinets libéraux, activation du protocole sécurité, prévention de l'épuisement chez beaucoup de nos confrères, conférences dédiées à l'exercice libéral, défense de notre profession auprès des pouvoirs publics locaux et nationaux... À l'heure des dérives des mauvais centres de soins et de leur publicité mensongère, des recours devant les tribunaux, la voix des praticiens libéraux respectueux de la déontologie doit, plus que jamais, être entendue.

Grâce à votre confiance, notre URPS est désormais incontournable pour défendre l'exercice libéral régional et la qualité des soins.

La reprise des négociations conventionnelles dentaires initiée par notre nouvelle ministre de la Santé, Agnès Buzyn, témoigne de l'efficacité dont sont capables les praticiens de terrain, via entre autres les CCDeLi, toutes tendances syndicales confondues, quand il s'agit de défendre la santé publique au quotidien avec une évidence : le meilleur soin n'a jamais été le moins cher ! Face aux menaces pesant sur notre profession, nous devons impérativement rester solidaires.

Les chantiers qui nous attendent sont nombreux : valorisation de notre avenir régional, lutte contre la désertification médicale, facilitation de l'accès à nos soins dans les EHPAD, amélioration de l'offre des soins non programmée, soutien dans le cadre de la PDS. Savoir-faire, écoute et proximité constituent nos principaux atouts et nous aurons à cœur de continuer à faire entendre haut et fort votre voix sans relâche.

Depuis deux ans, jamais une URPS n'aura autant fait pour et avec les libéraux.

Dr Éric LENFANT
Président de l'URPS CD ARA

À signaler

Pour nos confrères sinistrés « Collecte solidarité Antilles »
Plus d'infos sur www.urps-cd-ara.fr



Tenez-vous informés !

Vous souhaitez recevoir nos invitations aux conférences que nous organisons régulièrement ? Être tenu informés des actualités de la profession ? Être alertés en premier en cas de crise sanitaire ? Pour cela, rien de plus simple, envoyez-nous l'adresse mail à laquelle vous souhaitez recevoir nos informations à : inscription@urps-cd-ara.fr

URPS Chirurgiens Dentistes Auvergne Rhône-Alpes
21 quai Antoine Riboud, 69002 Lyon - Confluence
info@urps-cd-ara.fr / www.urps-cd-ara.fr

Directeur de la publication Éric Lenfant

Comité de rédaction Tina Tsibiribi, Fabrice Joly, Laurent Hirsch

Dépôt légal à parution

Conception - Réalisation : Édile / Dèscope. Maquette : Sophie Dupriez. Impression : GDS, 55 rue Nicolas Appert, 87280 Limoges

Négociations conventionnelles : maintenons la pression !

Rappel des faits

Suite à l'arrêt des négociations sur la convention nationale des chirurgiens-dentistes, sous l'égide de la précédente ministre en charge de la santé, Marisol Touraine, une procédure d'arbitrage a été mise en œuvre. Cette dernière s'est concrétisée par l'arrêt du 29 mars 2017, publié au *Journal Officiel* du 31 mars 2017, portant approbation du règlement arbitral organisant les rapports entre les Chirurgiens-Dentistes libéraux et l'assurance maladie



© Maya Angelsen

pour une mise en œuvre le 1^{er} janvier 2018. Pour rappel, l'idée générale de ce texte consiste à plafonner les actes les plus rémunérateurs pour les praticiens tout en revalorisant marginalement quelques soins conservateurs et de prévention.

Face à la levée de bouclier de plusieurs dizaines de milliers de praticiens, partout en France et en particulier dans notre région Auvergne Rhône-Alpes, mais aussi des étudiants en odontologie, la nouvelle ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn (photo), s'est finalement résolue à rencontrer les trois syndicats représentatifs de notre profession le 13 juillet 2017. Dans ce cadre, la nouvelle ministre a accepté de reporter l'application du règlement arbitral au 1^{er} janvier 2019 et d'ouvrir de nouvelles négociations conventionnelles qui ont débuté il y a quelques semaines.

Un cap à maintenir

Selon la ministre, trois objectifs principaux doivent désormais guider ces nouvelles négociations : l'accès financier aux soins, le développement de la prévention et une attention particulière aux besoins des publics fragiles. Reste que les praticiens ne sauraient se résoudre à ce que la question du « reste à charge » sur les prothèses dentaires soit abordée sans qu'il soit au préalable mis un terme à une tarification des soins qu'ils jugent aberrante. De même devra être enfin sérieusement abordée la question de l'indigence des tarifs sociaux imposée aux Chirurgiens-Dentistes pour les patients bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) et désormais de l'aide à une complémentaire santé (ACS).

Nous ne cesserons de le répéter tant que les pouvoirs publics refuseront de l'entendre : la qualité des soins a un coût dont les seuls Chirurgiens-Dentistes ne sauraient faire les frais. Lorsqu'il s'agit de santé publique, c'est bien à l'État qu'il incombe de savoir prendre ses responsabilités en accordant aux acteurs de terrain des moyens à la hauteur de cet enjeu national. Il en va de l'avenir de nos cabinets mais surtout de la survie de la dentisterie libérale.

D-ACTES

Aide MEOPA : mode d'emploi

Afin d'aider les praticiens dans l'exercice quotidien de leur activité, l'URPS CD ARA a mis en place un dispositif d'aide à l'utilisation du mélange équimolaire d'oxygène et de protoxyde d'azote (MEOPA).

Cette aide financière, d'un montant annuel de 1 200 euros (utilisation sans Acutron) ou de 1 500 euros (utilisation avec Acutron), est accordée pour une durée de 3 ans, non reconductible. En pratique, elle peut être demandée sous réserve de respecter de trois conditions :

1. Utiliser le MEOPA pour un minimum annuel de 5 patients en situation de handicap psychique / cognitif ou physique et psychique / cognitif ;
2. Adresser à l'URPS CD ARA un suivi d'utilisation annuelle (factures, bouteilles jointes, questionnaire) ;
3. Déposer un dossier de demande auprès de l'URPS CD ARA en remplissant le formulaire disponible sur notre site Internet (www.urpscdara.fr) à nous retourner à l'adresse URPS CD ARA, Centre d'Affaires Auvergne, 15 rue du Pré la Reine, 63100 Clermont-Ferrand.

Les dossiers sont examinés lors des sessions de Bureau ou d'Assemblée de l'URPS. Ceux n'ayant pu être examinés seront traités en priorité l'année suivante.

D-ACTES

----> Sécurité : 3 conseils pratiques



Incivilités, vols, agressions... Parce que de la sécurité de leurs conditions de travail dépend aussi la qualité des soins, les Chirurgiens-Dentistes doivent avoir les bons réflexes afin d'éviter les situations périlleuses. Dans ce cadre, trois conseils pratiques peuvent être préconisés :

1. Repérer les personnes qui s'agitent dans le cabinet et aller vers elle pour désamorcer tout problème
2. Éviter de s'entourer d'objets décoratifs qui peuvent se transformer en projectiles
3. Si une personne est agressive, se déplacer vers un endroit avec une sortie et appeler le 17 si la situation dérape.

Et surtout, n'oubliez pas : en cas d'agression verbale ou physique, de harcèlement, de vol, de dégradation matérielle ou de toute autre situation ayant trait à votre sécurité, pensez à remplir la fiche de déclaration d'incident disponible sur le site de l'ordre à l'adresse www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr ou sur notre site Internet www.urpscdara.fr

Un simple geste suffit parfois pour améliorer la sécurité de tous !

D-ACTES

----> Solident : les dentistes solidaires

« Nos compétences de Chirurgiens-Dentistes peuvent aussi servir ici aux plus précaires »

Alexandre Sage en est convaincu : « Être solidaire, ce n'est pas forcément partir au bout du monde pour soutenir une action humanitaire. Nos compétences de Chirurgiens-Dentistes peuvent aussi servir ici aux plus précaires ». C'est animé par cette conviction et son humanisme que le jeune praticien grenoblois a lancé, il y a tout juste deux ans, l'association Solident qu'il préside aujourd'hui. Une idée née du constat qu'il manquait le maillon dentaire dans la chaîne des soins proposés par les structures existantes comme Médecins de monde ou encore la Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) du CHU. Ni une ni deux, le dentiste trouve alors en quelques mois un local et tout le matériel nécessaire, acquis avec l'aide financière de l'ARS. Rapidement, des premiers bénévoles le rejoignent. « Ils viennent ici, tout simplement, donner un peu de leur temps pour se consacrer aux plus fragiles », explique Alexandre Sage, qui mène de front son activité de praticien libéral à Meylan avec son engagement associatif. Épaulée d'une assistante et d'un médiateur sanitaire, l'association devient vite victime de son succès. Restaurations, avulsions, détartrages, exérèses... Au total, ce sont près de 700 consultations qui ont été organisées par Solident et son équipe de bénévoles au profit de quelque 278 patients. Et entre le bouche-à-oreille et la confiance de nombreux prescripteurs (Médecins du Monde, Secours catholique, association Adate...), les carnets de rendez-vous ne cessent de se remplir. « Si des praticiens bénévoles sont intéressés par notre démarche, qu'ils n'hésitent surtout pas, notre cabinet leur est grand ouvert avec plaisir ». Avis aux volontaires !



Engagées pour Solident!
Sandrine Poucelot (assistante dentaire)
et le Dr Friedericke Neumann.

Pour en savoir plus

Association Solident - 10 rue de Belgrade, 38000 Grenoble

Tél.: 09 71 16 15 59 - Internet: www.solident38.com - Email: solident.grenoble@gmail.com

D-NEWS

----> Rejoignez les CCDeLi !

Face aux menaces pesant sur l'ensemble de la filière dentaire, de nombreux praticiens ont choisi de rejoindre les Cellules de Coordination des Dentistes Libéraux (CCDeLi).

Non syndicales et apolitiques, ces cellules départementales ont pour objectif de sortir les praticiens libéraux de l'ensemble du territoire de leur isolement afin de défendre collectivement

une dentisterie moderne, préventive, égalitaire et accessible à tous. L'URPS CD ARA vous invite à les rejoindre dans chacun de vos départements : ccdeli001@gmail.com ; ccdeli07@gmail.com ; ccdeli26@gmail.com ; ccdeli38@gmail.com ; ccdeli42@gmail.com ; ccdeli63@gmail.com ; ccdeli69@gmail.com ; ccdeli7374@gmail.com.

D-BRÈVES

---> Déserts médicaux : de nouvelles mesures attendues

« La diminution de la démographie des professionnels de santé, qu'ils soient généralistes ou spécialistes, risque de s'aggraver encore dans les dix années qui viennent », alerte la ministre de la Santé, Agnès Buzyn. Aussi le ministère compte-t-il désormais mettre en œuvre plusieurs propositions. Seraient ainsi à l'ordre du jour la création de nouvelles maisons de santé pluriprofessionnelles, le développement de la télémédecine ou encore le soutien aux professionnels paramédicaux. « Nous souhaitons aussi libérer l'exercice pluriel des professionnels de santé hospitaliers afin qu'ils puissent, en délégation, se rendre une ou deux journées par semaine dans un territoire désertifié », a précisé la ministre.

Réponse de la Ministre de la Santé Agnès Buzyn à la Question de Jean-Claude Requier, JO Sénat (Q) du 7 juillet 2017.

D-AGENDA

---> Mardi 10 octobre

Risques d'agression et de malveillance

Conférence-débat organisée à Lyon (19h-21h30) sur le thème « Comment anticiper et faire face aux risques d'agression et de malveillance ? ».

Avec la participation du Major Benmoyal (Référént Police nationale) et l'Adjudant-Chef Brayer (Référént Gendarmerie nationale).

---> Jeudi 9 novembre

Patients difficiles

Soirée d'information organisée au Puy-en-Velay (de 16h à 20h) sur le thème « Comprendre et soigner les patients difficiles ».

Avec la participation de Josselin Ciercoles, Psychiatre, et Jérôme Pieaud, Chirurgien-Dentiste membre du réseau SBDH.

---> Lundi 13 novembre

Cybersécurité-cybercriminalité

Conférence-débat organisée à Lyon (19h-21h30) sur le thème « Cybersécurité-cybercriminalité : pourquoi et comment faire preuve de plus de vigilance ? ».

Avec la participation du Maréchal des Logis Chef Eric Pozzi (Référént intelligence économique à la Gendarmerie nationale).

Renseignements / inscriptions

Florence Thérond (florence.therond@urps-cd-ara.fr ou 06 47 43 70 21)



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB !

---> Actualités de la profession, communiqués de presse, événements, rapports d'activités...

Retrouvez-nous sur notre site Internet à l'adresse

www.urps-cd-ara.fr

---> Pour vous tenir régulièrement informés de notre actualité, n'hésitez pas à nous rejoindre également sur notre page Facebook



@urpscdara

D-BRÈVES



---> RSI : suppression en marche

Promesse de campagne du Président de la République, la suppression du RSI serait enfin dans les tuyaux à en croire la déclaration du Premier ministre le 5 septembre dernier.

Toutes catégories confondues, ce régime concerne à l'heure actuelle plus de 6,6 millions de Français exerçant comme indépendants (professions libérales, autoentrepreneurs, artisans, commerçants...). Dès 2018, le RSI devrait être ainsi progressivement « adossé » au régime général de Sécurité sociale. Cette réforme prendra fin « le 31 décembre 2019 » au plus tard, a fait savoir Matignon.

